



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architecture

Question écrite n° 26917

Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des écoles nationales supérieures d'architecture qui ont vu leur mode de fonctionnement évoluer. Il semble opportun de lier le financement de celles-ci avec la taxe d'apprentissage. La difficulté porte notamment sur les différentes formations professionnelles dispensées en fin de cycle dans les ENSA. Ces formations concernent la spécialisation des diplômés et constituent un élément clef de leur formation. Aujourd'hui l'intégration des ENSA à un cycle d'étude commun en Europe (LMD) a engendré de profondes modifications puisque, auparavant, chaque établissement dispensait sa propre spécialisation. Le financement de ces formations professionnelles alternées en fin de cycle qui constituent un élément majeur de la formation du diplômé doit être revu. Il souhaiterait connaître les solutions envisagées pour l'élargissement de la collecte des fonds nécessaires à la taxe professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26917

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5794

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)